

REUNION

PUBLIQUE n°2



PRESENTATION DU PROJET COMMUNAL (PADD)



5 juin 2025



Déroulé de la réunion

- 1 – Le Plan Local d’Urbanisme : rappel de la démarche
- 2 – Etat d’avancement de la procédure
- 3 – Présentation du projet communal (PADD)
- 4- Prochaines étapes
- 5- Echanges avec la salle

1

Le PLU : rappel de la démarche



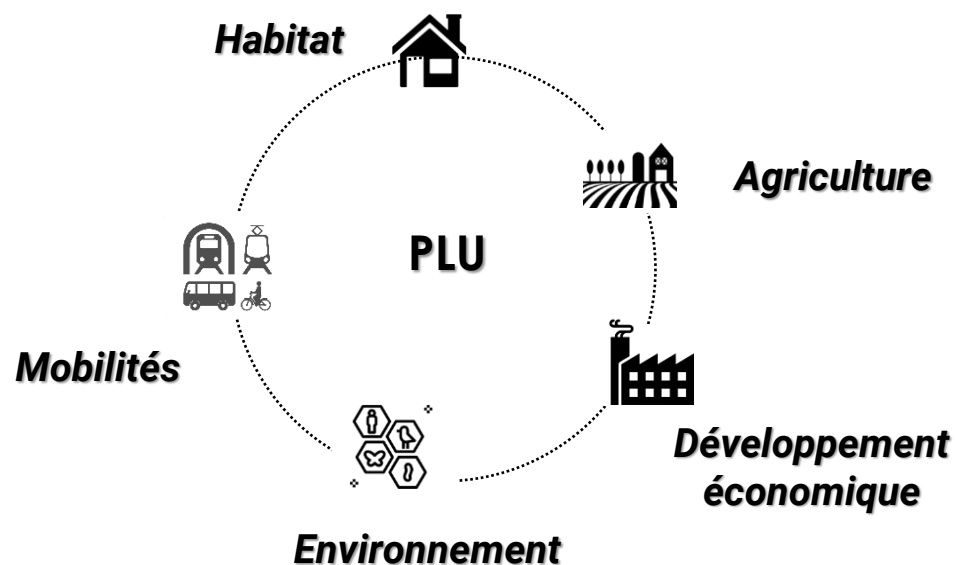
C'EST QUOI UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

C'est une démarche de réflexion prospective ...

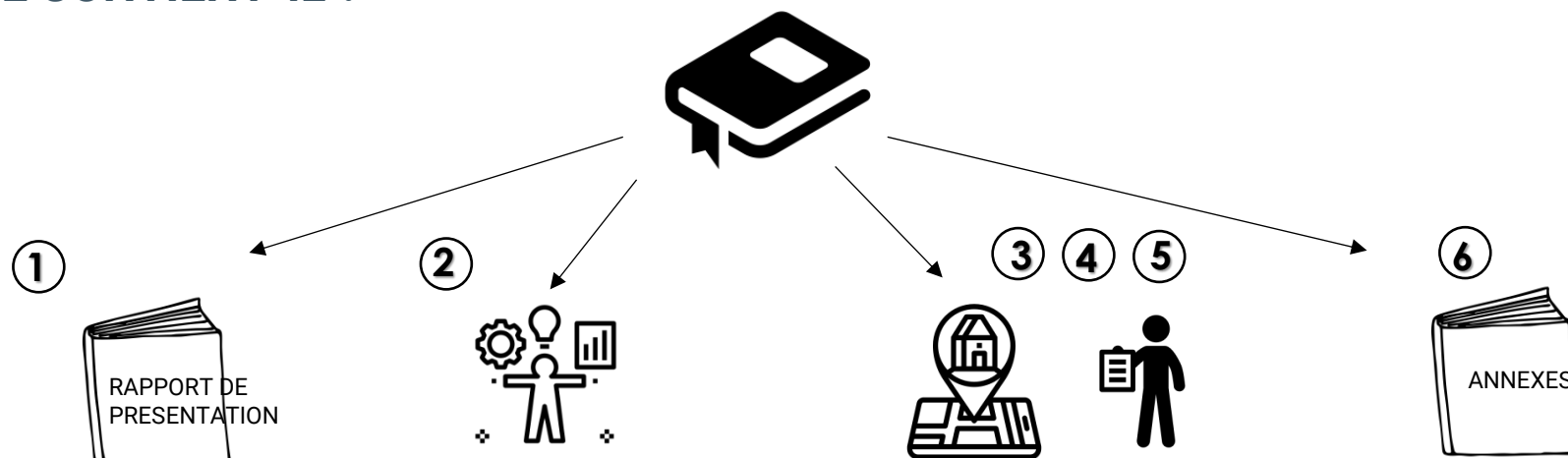
... avant d'être un document d'urbanisme



Comment envisage-t-on
Sainte Consorce en 2035 ?



QUE CONTIENT-IL ?



Rapport de présentation

- **Diagnostic** : état des lieux du territoire
- **Justifications** des choix retenus
- **Evaluation des incidences sur l'environnement**

Diagnostic ayant fait l'objet d'une 1^{ère} réunion publique en octobre 2024

Projet d'aménagement et de Développement durables (PADD)

=> Définition des **grandes orientations du territoire pour les 10/12 ans à venir**

Objet de la réunion de ce soir

Pièces graphiques et réglementaires

Zonage => découpage du territoire en 4 grandes zones : urbanisées (U), A Urbaniser (AU), Agricoles (A) et Naturelles (N)

Règlement écrit : définit pour chaque zone les conditions de constructibilités

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : zoom sur des secteurs stratégiques afin d'accompagner leur urbanisation

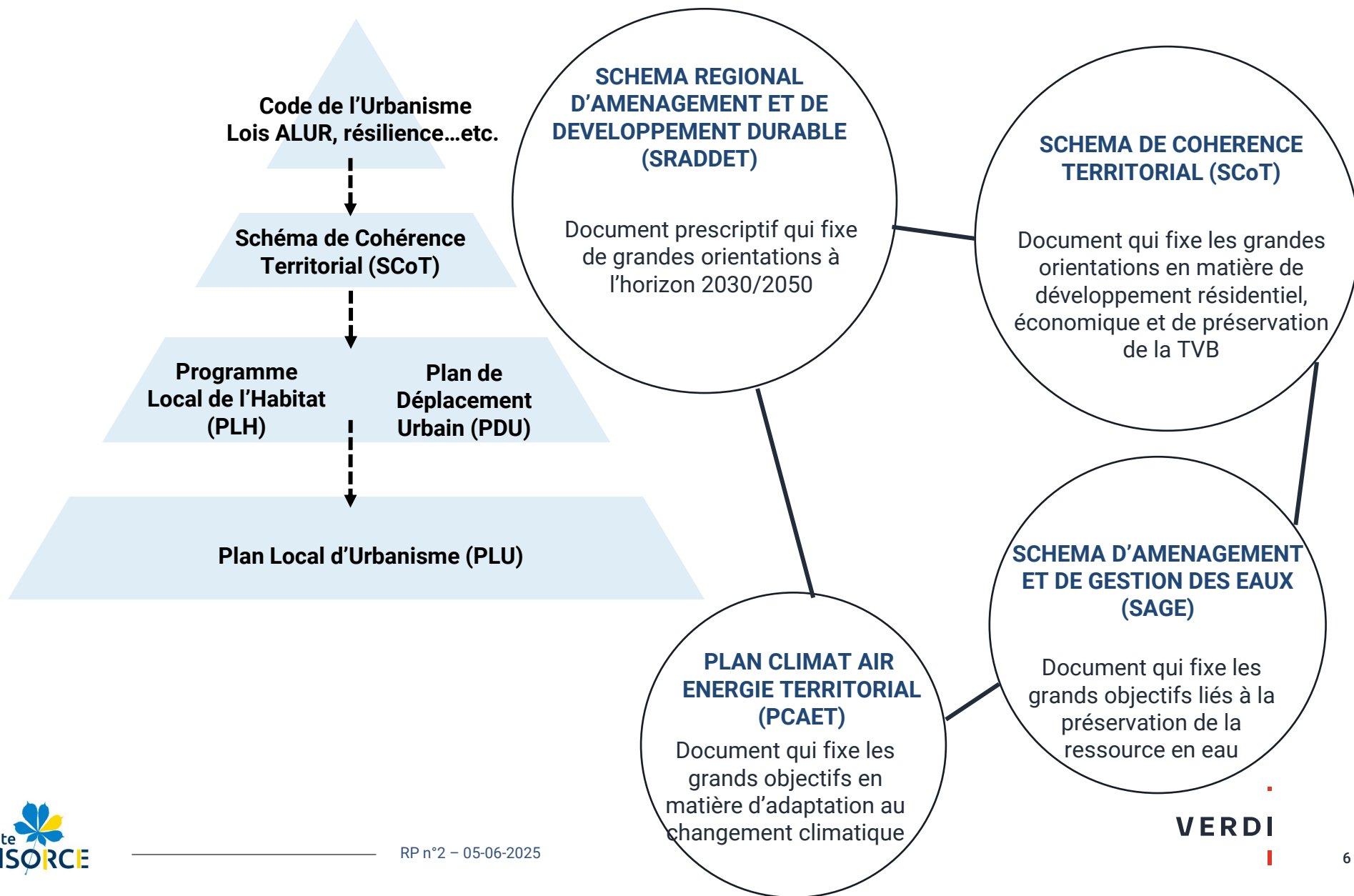
Annexes

Liste et plan des servitudes d'utilité publique (SUP)

Annexes sanitaires

Documents réglementaires relatifs aux risques ; nuisances sonores... etc.

QUELS LIENS ENTRE LE PLU ET LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX ?





Zoom sur le SCoT de l'Ouest Lyonnais (SOL)



- ✓ 4 EPCI
- ✓ 41 communes
- ✓ Près de 125 000 habitants

- Schéma de Cohérence Territoriale : Document de planification stratégique à long terme → horizon 2040

Document en cours de révision > approbation prévue d'ici la fin d'année 2025

- Objectif du SCoT : cadre de référence pour les politiques sectorielles (habitat, économie, énergie...)

3 grandes orientations :

Promouvoir le bien-vivre ensemble

Développer l'activité économique de l'Ouest lyonnais

Prendre en compte durablement les paysages et l'environnement et faire face au changement climatique



Zoom sur le PLH de la CCVL

PLH = Programme Local de l'Habitat

> Document **élaboré à l'échelle de la communauté de communes** qui fixe, pour 6 ans (1^{er} janvier 2020/31 décembre 2025), **les grandes orientations en matière d'habitat**

5 grandes orientations retenues :

- **Maîtriser le développement du territoire**
- **Assurer une offre de logements diversifiée**
- **Persévérer dans la mise en place d'une politique foncière communautaire active**
- **Améliorer l'habitat**
- **Continuer à prendre en compte les besoins spécifiques**



- ✓ **63 résidences principales à produire entre 2020 et 2025 dont 25% de logements sociaux (16 logements)**
- ✓ **Diversifier les formes urbaines**
- ✓ **Optimiser l'enveloppe bâtie et densifier le tissu existant**
- ✓ **Respecter une densité comprise entre 25 et 30 logts/ha**





Zoom sur la loi Climat et Résilience (ZAN)

- Promulguée le 22 Août 2021
- Concerne toutes les communes de France

Son objectif est de limiter l'étalement urbain et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), ainsi que l'artificialisation des sols.



Objectif principal :



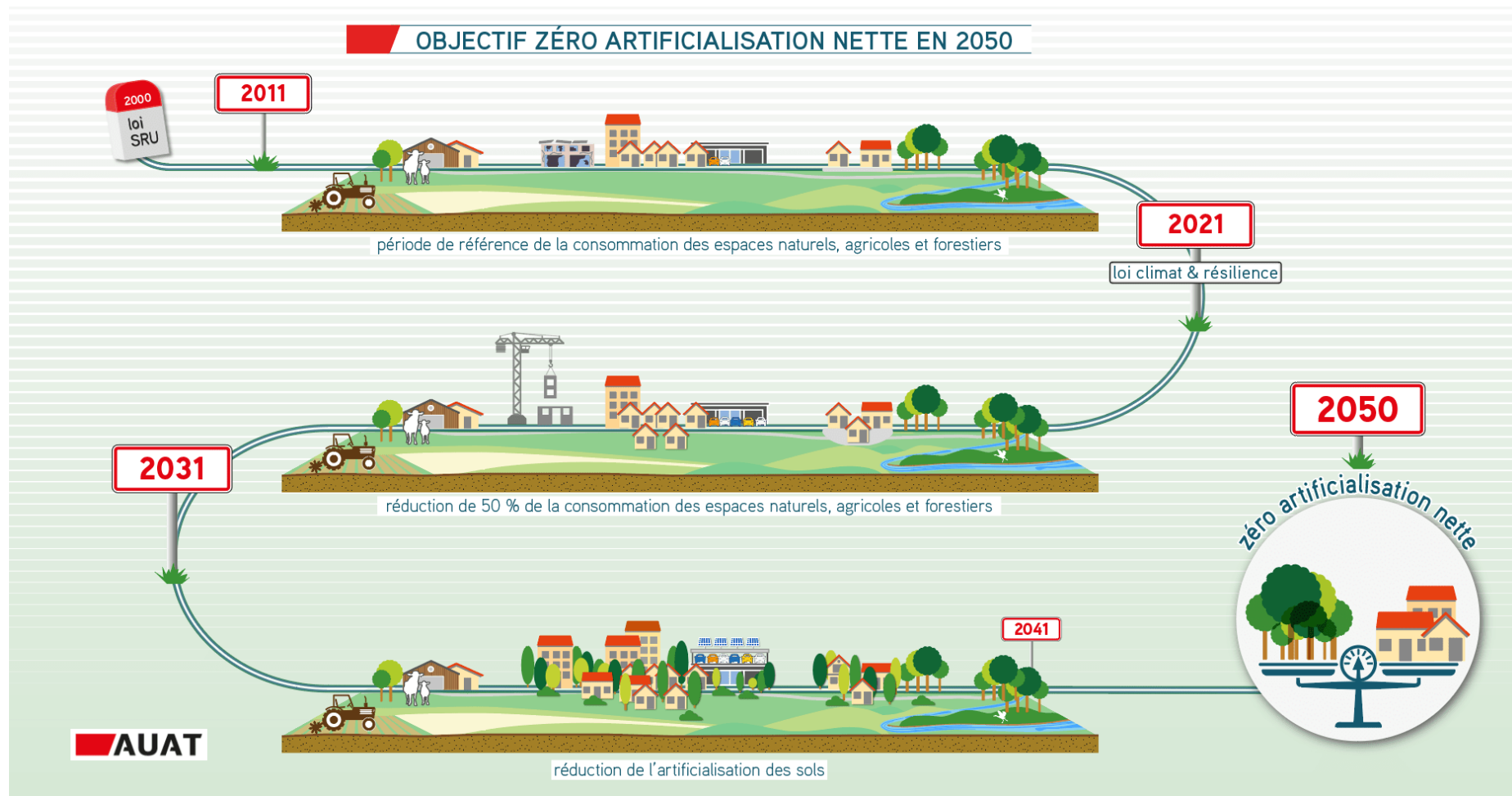
**Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
à l'horizon 2050.**

Un objectif intermédiaire:

Division par 2 du rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici 2031



Zoom sur la loi Climat et Résilience (ZAN)





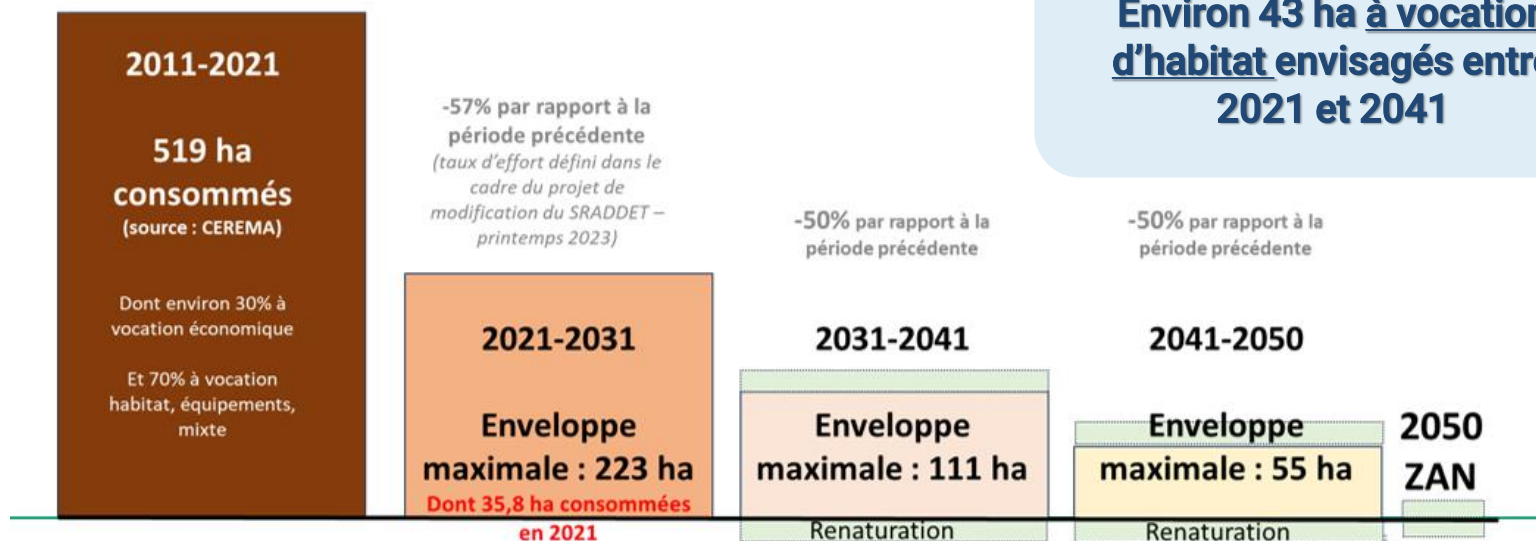
Zoom sur la loi Climat et Résilience (ZAN)

1^{ère} étape > division du rythme de consommation d'ENAF par 2 par rapport à la période de référence 2011-2021

=> MAIS LES SRADDET* ET SCOT** DOIVENT PRECISER LES OBJECTIFS TERRITORIALISES

Le SCoT de l'Ouest Lyonnais = en cours de révision

Les 1^{er} chiffres envisagés sont les suivants :

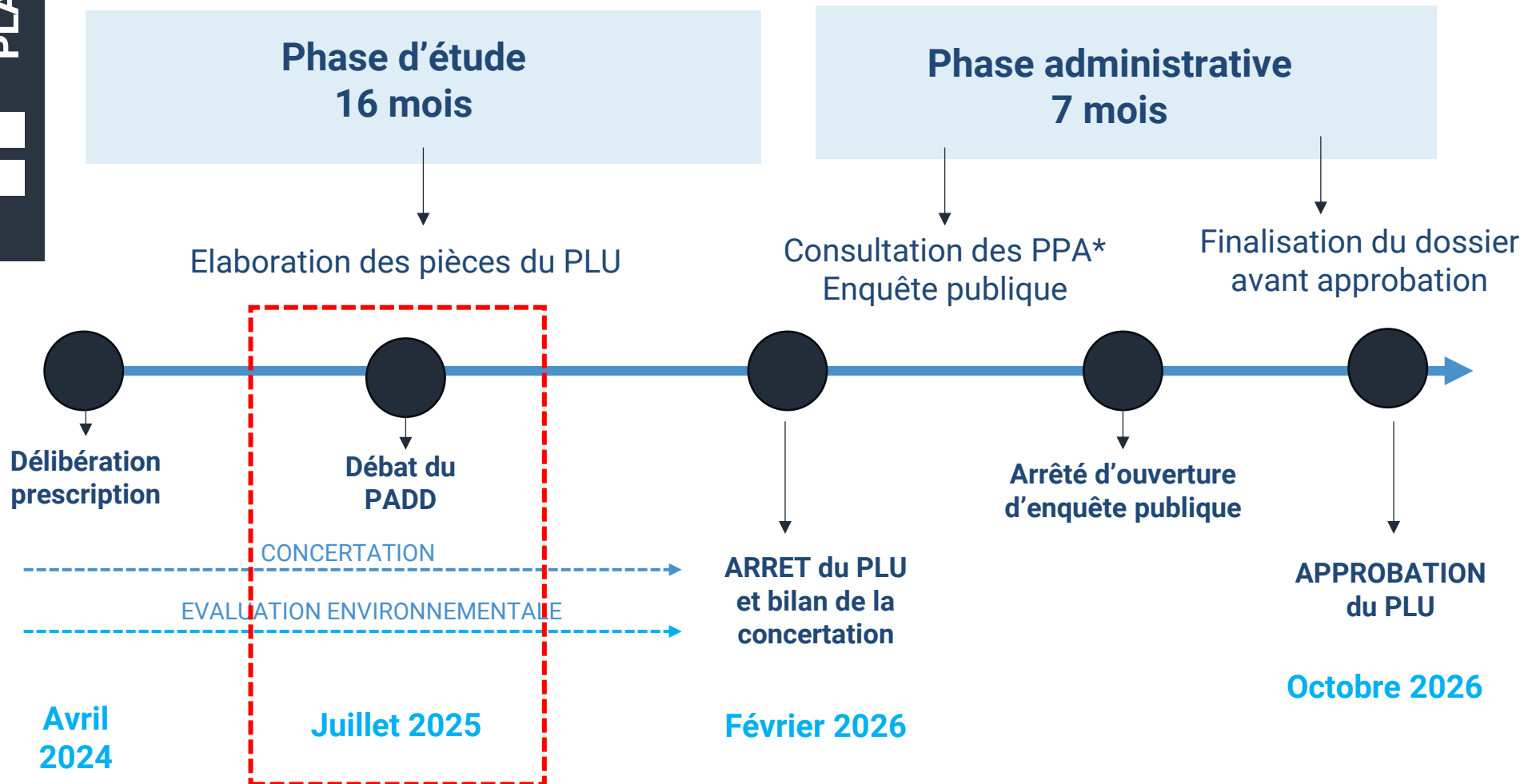


2

Etat d'avancement du PLU



LES GRANDES ETAPES DE LA PROCEDURE



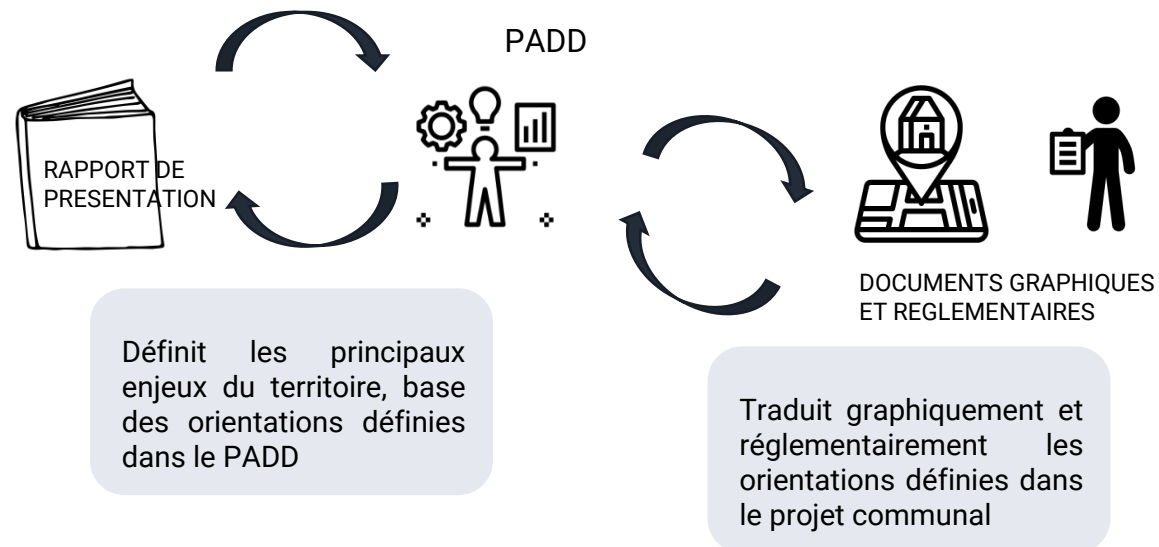
3

Présentation du projet communal



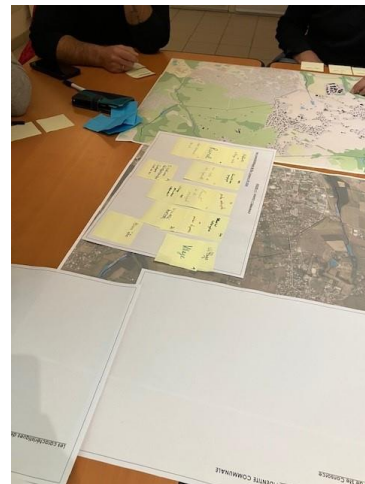
QU'EST-CE QUE LE PADD ?

- **PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables**
- Une des pièces du PLU → **pièce obligatoire**, créée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)
- « **clé de vôte** » du **PLU** → document qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement pour les 10 prochaines années et qui fait le lien entre le diagnostic (constats/enjeux) et les documents graphiques et réglementaires (zonage, règlement et OAP)



COMMENT A-T-IL ÉTÉ ELABORÉ ?

- Des **ateliers thématiques** ont été réalisés **avec les élus**
- Une **présentation** du projet communal a été faite **aux Personnes Publiques Associées (PPA)**



Quelles sont les grandes *orientations* retenues pour Sainte-Consorce à l'horizon 2035 ?

Le projet communal s'organise autour de 2 grands axes :

Axe n°1

**STE CONSORCE UN VILLAGE QUI SE
RENOUVELLE TOUT EN PRESERVANT
SON IDENTITE**

Axe n°2

**S'ADAPTER AUX EVOLUTIONS DES
PRATIQUES ET REpondre AUX BESOINS DES
CONSORCOIS**

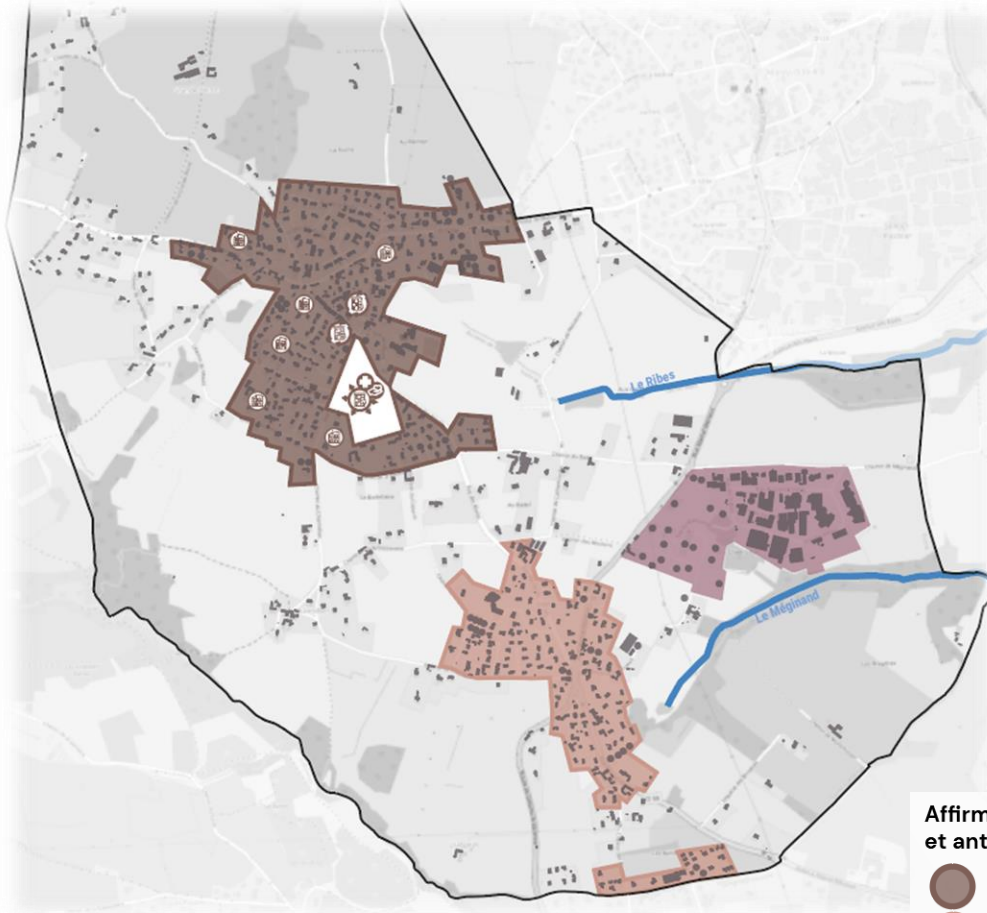
Axe n°1

**SAINTE CONSORCE : UN VILLAGE QUI SE RENOUVELLE
TOUT EN PRESERVANT SON IDENTITE**



■ Affirmer la *stratégie de densification de l'habitat* et anticiper les projets d'habitat du centre-bourg

AXE 1



- ✓ Affirmer une stratégie de densification renforcée au niveau du centre-bourg
 > Lieu d'accueil prioritaire du développement
- ✓ Définir une stratégie de densification modérée au niveau du Quincieux et sur l'enveloppe des autres hameaux
- ✓ Anticiper les grands projets de renouvellement urbain du centre-bourg
 > Rue Antoine Brun et rue de Verdun
- ✓ Aménager la ZAD : une opportunité de renforcer le centre-village

Affirmer une stratégie de densification de l'habitat et anticiper les projets d'habitat en centre-bourg [A1/O1]

-  Densifier en priorité l'intérieur de l'enveloppe urbaine du centre-bourg
-  Autoriser l'urbanisation des dents creuses et divisions parcellaires des hameaux
-  Prioriser les projets de renouvellement urbain (rue Anroine Brun et rue de Verdun)
-  Aménager la ZAD pour renfocher les fonctions du centre-village
-  Intégrer des secteurs de densification et de diversification des formes bâties

■ Préserver *les structures végétales, patrimoniales et paysagères*

- ✓ Préserver les points de vue et belvédères

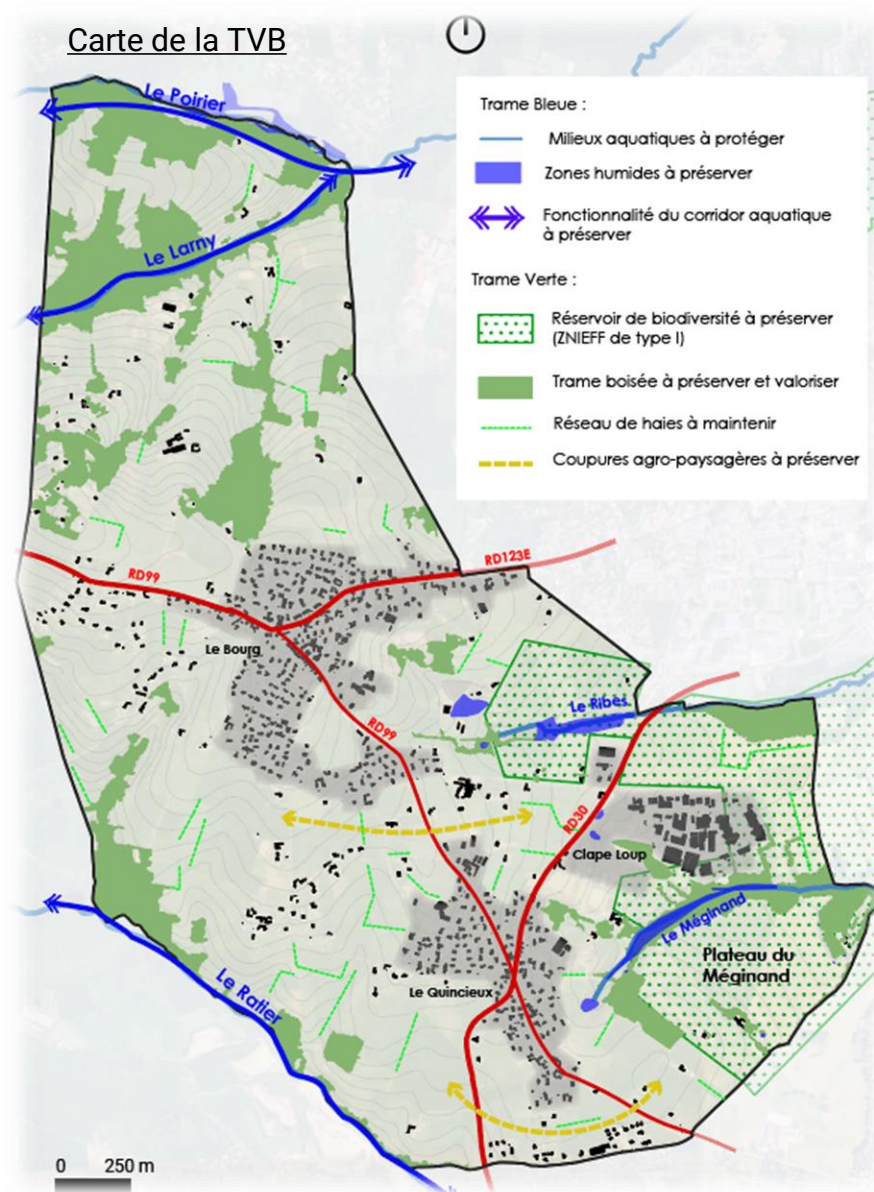


- ✓ Protéger les éléments majeurs composant la Trame Verte et Bleue
- ✓ Repérer et protéger les éléments végétaux et bâtis disposant d'un intérêt patrimonial pour préserver l'identité de la commune
- ✓ Développer la végétalisation des espaces urbanisés et valoriser les franges entre paysage urbain et paysage agricole



■ Préserver et valoriser *la biodiversité du territoire et ses ressources* tout en intégrant *les contingences environnementales*

- ✓ Préserver les espaces naturels à enjeux écologiques identifiés dans le diagnostic et par les inventaires naturalistes
- ✓ Favoriser les continuités écologiques et les grands passages faunes
- ✓ Protéger la ressource en eau et assurer une gestion cohérente des usages
- ✓ Conditionner tous les projets à la capacité des réseaux
- ✓ Réduire les vulnérabilités face aux risques et limiter l'exposition aux nuisances



■ Sauvegarder *la vitalité de l'appareil commercial*

- ✓ Renforcer la **qualité** et l'offre des **espaces publics**



- ✓ Structurer l'appareil commercial **en repositionnant des rez-de-chaussée actifs** autour du cœur du centre-village
- ✓ Soutenir des projets de diversification de l'offre commerciale, en particulier vers **l'offre de restauration**
- ✓ Adapter l'offre de **stationnement automobile** sur les secteurs stratégiques et actifs pour maîtriser la place de la voiture



Spécialiser l'offre de services pour *assurer l'attractivité de Sainte-Conso*

- ✓ Structurer et renforcer les services dédiés à la santé pour pérenniser l'offre

> Projet de création d'une Maison de santé

- ✓ Consacrer les zones de loisirs à l'échelle communale

> Conserver une zone de loisirs à proximité de l'école / aménager un espace paysager / développer des jardins familiaux

> Répondre aux besoins du stand de tirs

> Conserver une zone pour le site de BMX

- ✓ Créer un équipement public à vocation associative et socio-culturelle

HABITAT

- Emprise bâti projeté
- Zonage 1AU - 1ère tranche
- Zonage 1AU - 2ème tranche
- Zonage 2AU

ACTIVITES

- Commerce
- Maison de Santé
- Maison pour tous

ESPACES PUBLICS

- Place du village
- Place de la Statue
- Parcours vert d'ambulation piétonne

MOBILITE

- Parking perméable
- Stationnement vélos
- Avenue du 19 mars 1962
- Nouvelle desserte publique
- Nouveau rond-point

Synthèse étude de la ZAD → scénario préférentiel



Axe n°2

**S'ADAPTER AUX EVOLUTIONS DES PRATIQUES ET
REPONDRE AUX BESOINS DES CONSORCOIS**



■ Poursuivre la *diversification du parc de logements* pour faciliter le *parcours résidentiel*

- ✓ **Acter une croissance démographique plutôt positive mais raisonnable** et une offre en logements corrélée

Qui souhaite-t-on accueillir ?



*Permettre maintien/
installation des jeunes actifs*



Poursuivre l'accueil de familles

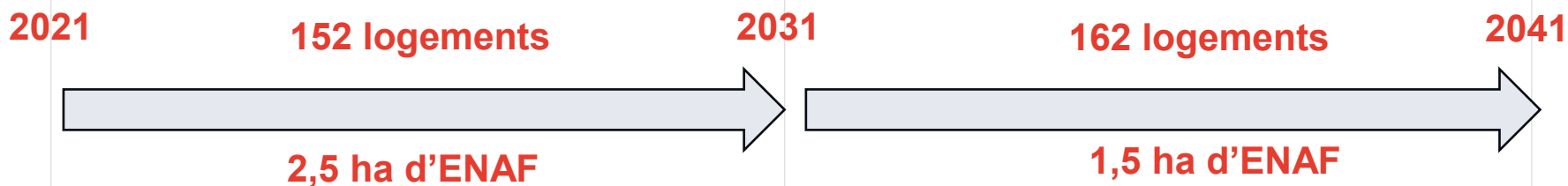
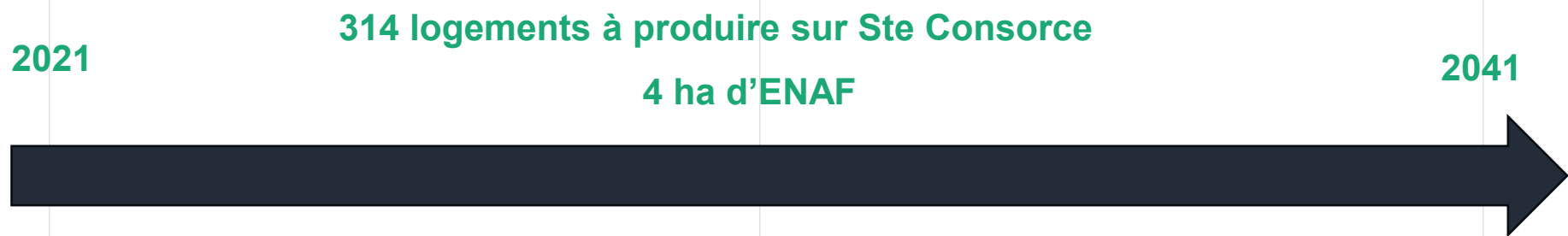
Projection démographique :
+0,85% par an sur la période
2022-2035

+ 260 habitants

190 logements d'ici 2035

- ✓ **Diversifier les formes de logements** et favoriser la mixité sociale

ZOOM SUR LES BESOINS EN LOGEMENTS



2021-2024 : 27 logements autorisés

2031-2035 = 65 logements → 29 en extension → 0,6 ha d'ENAF

2035-2041 = 97 logements → 44 en extension → 0,9 ha d'ENAF



2025-2031 = 125 logements (152-27)

2,2 ha d'ENAF 2025-2031

2031-2035 = 65 logements

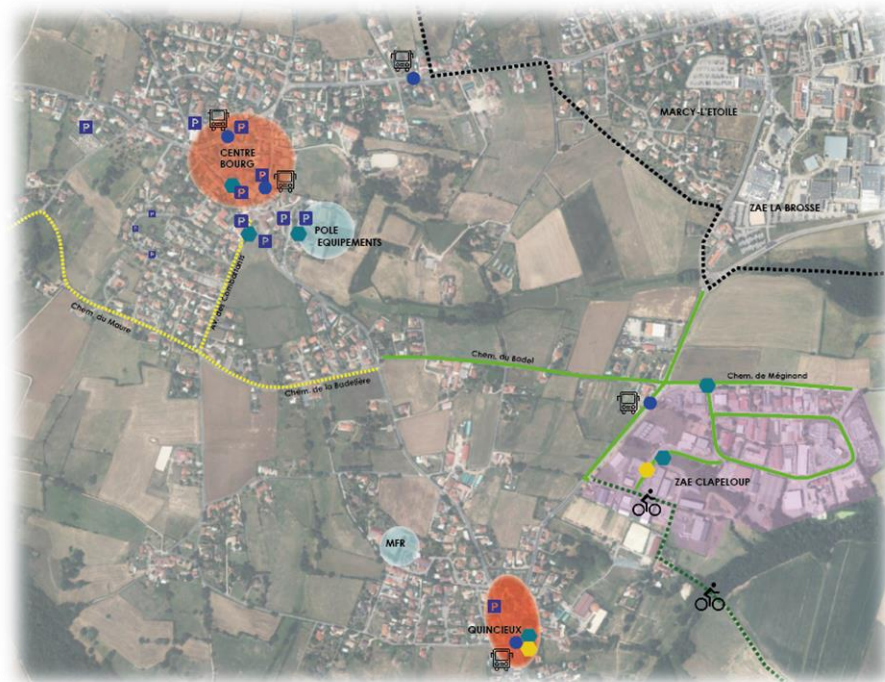
Échelle PLU = 10 ans → 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2035

125 logements + 65 logements = 190 logements

■ Encourager *le développement des mobilités douces* et mieux gérer la place de la voiture dans l'espaces public



- ✓ Poursuivre la politique d'aménagement de **cheminements doux** en connexion avec les communes environnantes et en adéquation avec les compétences de la Com-Com
- ✓ Prévoir **des poches de stationnement** sur des **secteurs stratégiques** pour faciliter l'accès aux commerces
- ✓ **Développer les transports en commun** vers la Métropole et en interne
- ✓ Encourager le développement des **mobilités touristiques**
 - > Préserver et valoriser itinéraires PDIPR et circuits de randonnées



- Voie verte
- Pistes cyclables existantes
- Pistes cyclables en projet
- Stationnement vélos
- Bornes de recharge électriques
- Arrêts de bus

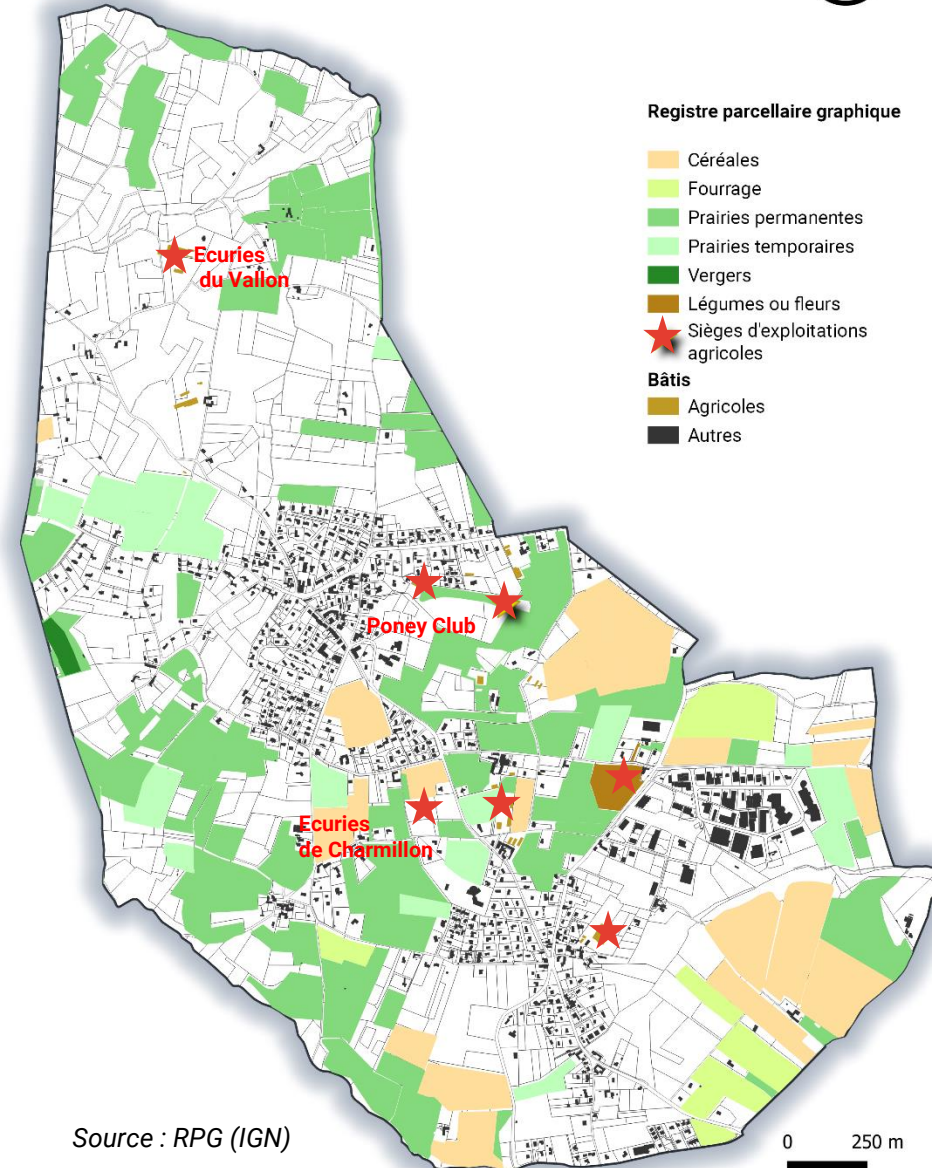
■ **Valoriser les activités de la commune : *renouveler les pratiques industrielles, conforter l'activité agricole et équestre***



- ✓ **Optimiser le foncier au sein de la zone d'activités de Clape-Loup**



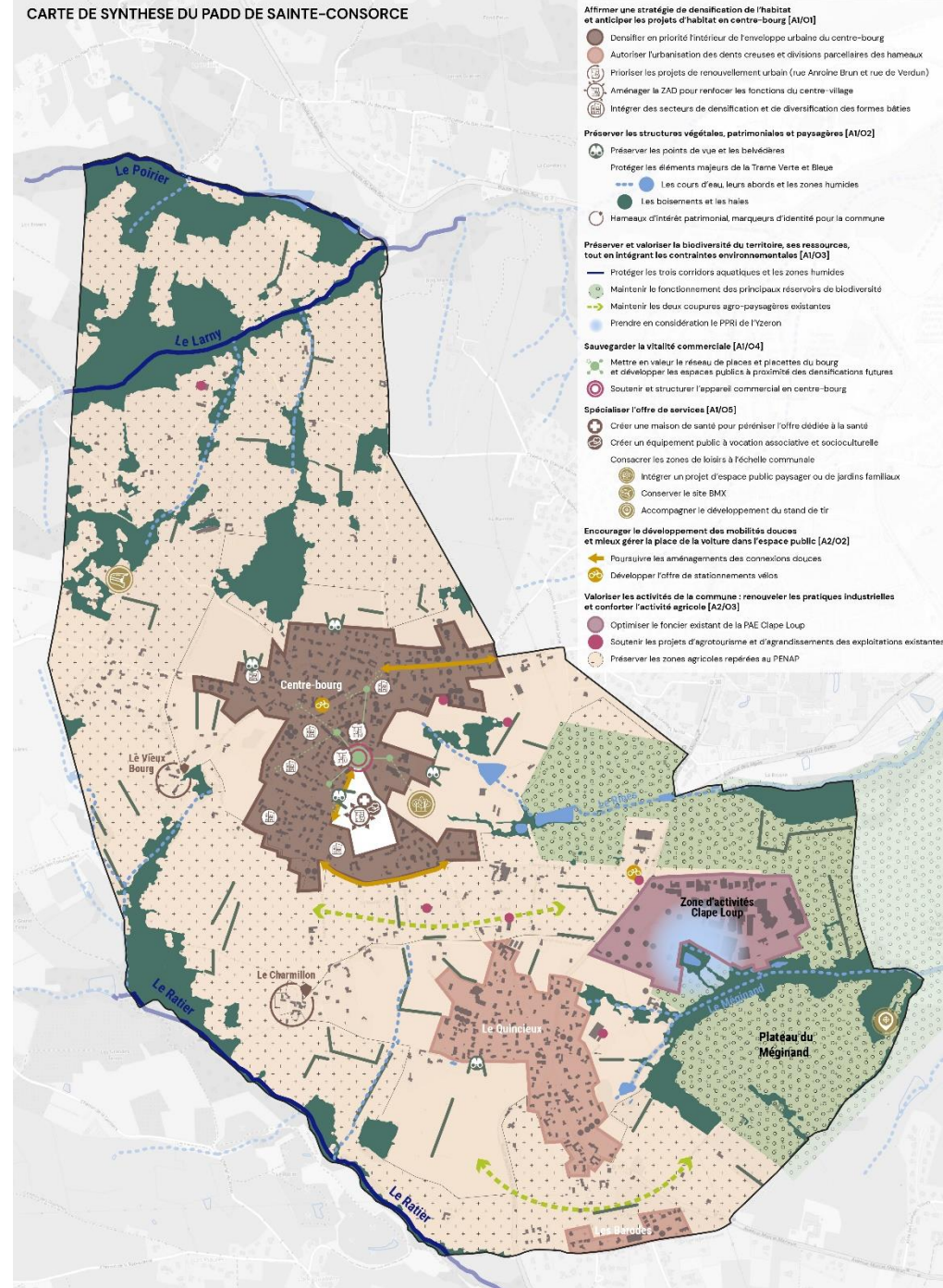
- ✓ **Conforter l'économie agricole**
- ✓ **Finaliser le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire**



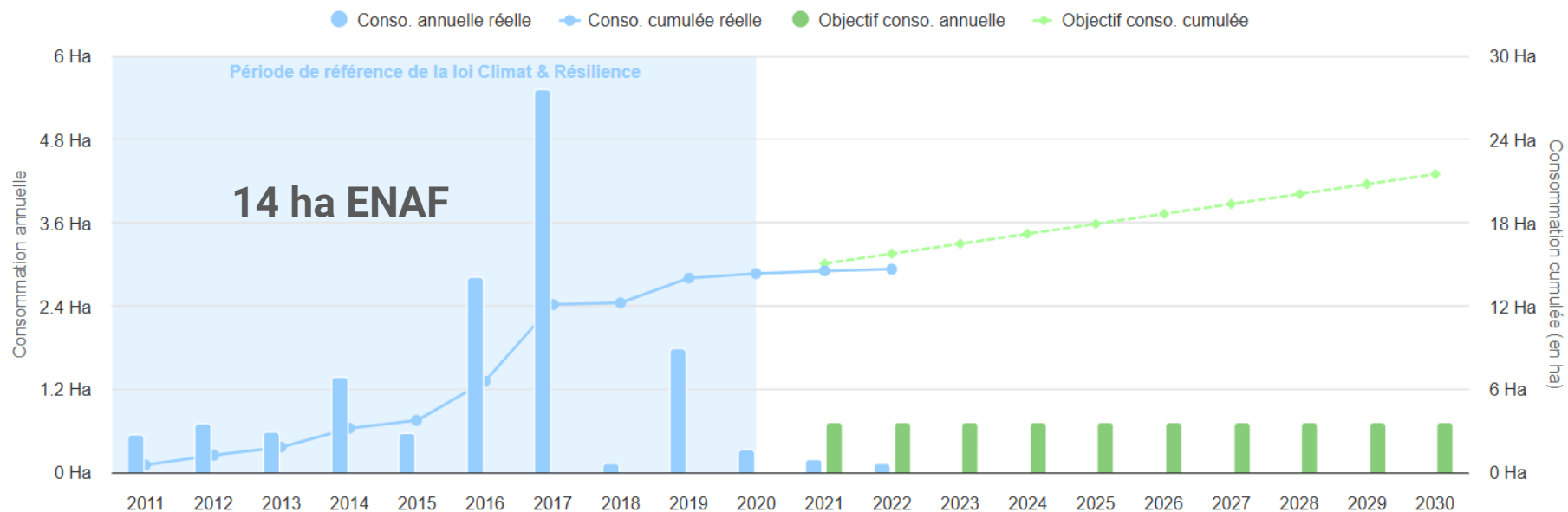
CARTE DE SYNTHESE DU PADD



CARTE DE SYNTHESE DU PADD DE SAINTE-CONSORCE



ZOOM SUR LES OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES



Rappel 2011-2021



Habitat
7,5 ha



Économie
6 ha

Autre
0,5 ha



0,3 ha
2021-2022

Rappel 2011-2021



Habitat
7,5 ha



Économie
6 ha

Autre
0,5 ha



Projet PLU 2021-2035



Habitat
0,7 ha → densification
1,6 ha → secteur ZAD



Économie
0 ha → pas d'extension de la ZAE
STECAL (tir)



Équipements
Prévu au sein de la ZAD



14 ha ENAF

**+ consommation passée (2021-2022)
0,3 ha**

TOTAL = 2,6 ha d'ENAF

4

Prochaines étapes





Le règlement écrit



Les annexes

Traduire graphiquement et réglementairement le projet communal

Elaboration du zonage, du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



Les pièces graphiques et réglementaires feront l'objet d'une 3^{ème} réunion publique

Fin d'année 2025

5

Echanges avec la salle

